ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 13968

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des fils et filles, petits-fils et petites-filles de harkis qui connaissent des difficultés préoccupantes par rapport à l'emploi. En effet, un taux de chômage élevé frappe ces communautés, par exemple à Lodève et dans sa région, alors même que de réels et féconds efforts d'intégration ont été menés de part et d'autre. Il souhaite connaître les possibilités d'actions spécifiques en direction de ces personnes pour lesquelles l'emploi est une réelle chance d'intégration dans la société française et de résolution du problème des harkis. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

Outre les réponses déjà apportées à l'honorable parlementaire à sa question écrite n° 11654 du 10 février 2003, et s'agissant de l'emploi des enfants de harkis, une circulaire conjointe du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants est en cours de signature. Son but sera d'accompagner de façon prioritaire cette population encore à la recherche d'un emploi, dans tous les dispositifs d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle. Ce dispositif sera mis en oeuvre localement de façon à intégrer les difficultés particulières recensées et d'y remédier avec le concours de tous les services de l'Etat, sous le contrôle des préfets.

Données clés

Auteur : M. Robert Lecou
Circonscription : Hérault (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13968
Rubrique : Rapatriés
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1698
Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5794